Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AISNE

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 28 août 2006,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er : La commune de **FONTAINE LES VERVINS** fait partie du plan de prévention des risques inondations de la Vallée de l'Oise entre Bernot et Logny-les-Aubenton approuvé le 9 juillet 2010. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé,
- le PPRI approuvé le 9 juillet 2010.

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des Territoires

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

Article 2 : L'arrêté du 28 août 2006 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 13 septembre 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Jehan-Eric WINCKLER

2, rue Paul Doumer–02010 LAON CEDEX–Téléphone:03.23.21.82.82–Télécopie:03.23.20.69.58–Serveur vocal:03.23.21.82.80
Site Internet :www.aisne.gouv.fr - Mél :prefecture@aisne.gouv.fr

FONTAINE LES VERVINS

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue et glissements de terrain	22/11/1984	24/11/1984	11/01/1985	26/01/1985
- mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/04/1989	31/12/1992	30/06/1994	09/07/1994
- inondations et coulées de boue	06/08/1995	07/08/1995	24/10/1995	31/10/1995
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AISNE

Commune de FONTAINE LES VERVINS

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du 13 SEP. 2010

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n — **oui** X **non** ___

approuvé — date **9 juillet 2010** — aléa **Inondation**

Les documents de référence sont :

- DDRM — Consultable sur Internet X

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t — **oui** ___ **non** X

___ date ___ effet ___

Les documents de référence sont :

___ Consultable sur Internet ___

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité — zone **Ia** ___ zone **Ib** ___ zone **II** ___ zone **III** ___ **non** X

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA SOUS-PREFECTURE, A LA PREFECTURE OU A LA DDT

Date d'élaboration de la présente fiche 13 SEP. 2010